



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTYERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 58 B/

OBJET :

TRANSPORT URBAIN
MOBIVIE

CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC

AVENANT N°1 AU
CONTRAT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sur l'intégralité de son ressort territorial,

Vu le contrat de concession de service public signé entre Vichy Communauté et Transdev Vichy conformément à la délibération du 20 décembre 2017,

Vu l'article 31-2 de ce contrat selon lequel le montant des charges d'exploitation est annuellement révisé par application d'une formule contractuelle qui valorise plusieurs indices publiés par l'INSEE,

Considérant l'abandon par l'INSEE de la publication de deux indices valorisés contractuellement,

Considérant l'accord intervenu entre Vichy Communauté et le délégataire Transdev Vichy pour le remplacement de :

- l'indice « *Gazole hors TICPE base 2010 code INSEE FB0D192014* » par l'indice « *Gazole France métropolitaine base 2015 code INSEE 1764283* »

- l'indice « *Industrie hors énergie code INSEE 1652628* » par l'indice « *Prix de production de l'industrie française hors énergie code INSEE 105 34 444* ».

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le Président à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n°1 à intervenir au contrat de concession de service public et de modifier son article 31-2 en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

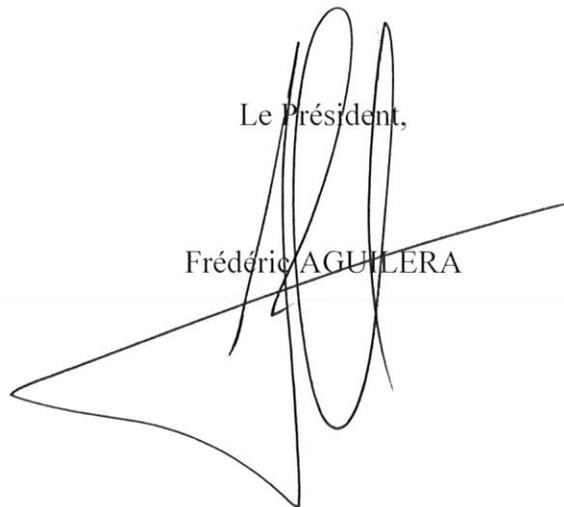
- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
TRANSPORTS URBAINS
CONTRAT EN DATE DU 28 DECEMBRE 2017**

AVENANT N° 1

A. Contractants

Autorité délégante :

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS92956
03209 VICHY Cedex

Représenté par Michel GUYOT, Conseiller Délégué à la Commande Publique
Habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018

Délégataire :

TRANSDEV VICHY
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Monsieur Pascal FAVRE, Président

B. Avenant

Article 1: Objet

Le montant des charges d'exploitation de la concession est annuellement révisé par application d'une formule contractuelle (article 31-2 du contrat) qui valorise plusieurs indices publiés par l'INSEE. Le présent avenant a pour objet de substituer les références à deux indices INSEE dont la publication a été stoppée par l'Institut National.

Article 2 : Modification de l'article 31-2 du contrat

L'indice « *Gazole hors TICPE base 2010 code INSEE FB0D192014* » dont la publication est stoppée est remplacé par l'indice « *Gazole France métropolitaine base 2015 code INSEE 1764283* ».
L'indice « *Industrie hors énergie code INSEE 1652628* » dont la publication est stoppée est remplacé par l'indice « *Prix de production de l'industrie française hors énergie code INSEE 105 34 444* ».

Article 3 : Autres conditions

L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

C – Signatures des parties

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Déléataire :

Pour l'Autorité Délégante :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 58 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Objet de l'acte : 20/09/2018 TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC - AVENANT N° 1 AU CONTRAT

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 01/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEPT2018_58B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018_58B-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2

Commande Publique

Délégation de service public

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 58 B.PDF (99_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018_58B-DE-
1-1_1.pdf)